

QUI PEUT ADHÉRER ?

- les producteurs biologiques et en cours de conversion
- les opérateurs économiques de la production, transformation, distribution (*bio et mixtes*)
- les ambassadeurs de la bio : partenaires institutionnels, organisations de citoyens, établissements scolaires

VOTRE COTISATION =

1 PART FIXE DE 50 €

(elle est la même pour tous les adhérents, une partie est reversée à notre réseau national FNAB)

Montant libre : vous pouvez compléter votre cotisation en versant le montant complémentaire de votre choix (non déductible des impôts)

VOTRE ADHÉSION =

Par chèque l'ordre de Bio en Hauts-de-France à retourner accompagné du bulletin :

Bio en Hauts-de-France
14 rue du 8 mai 1945
80 090 Amiens

Par virement :

IBAN : FR7616275006000800045451297
BIC : CEPAFRPP627

En ligne via Helloasso :



bit.ly/ADHESIONBHDF

SIMPLIFIEZ-VOUS LA VIE, METTEZ EN PLACE LE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE :

OUI

Le

NON

Signature



BULLETIN D'ADHÉSION À BIO EN HAUTS-DE-FRANCE

MON ADHÉSION POUR 1 AN (DE DATE À DATE)

NOM
PRÉNOM
ENTREPRISE
SIRET
ADRESSE
CP ET COMMUNE
E-MAIL
TÉLÉPHONE
DATE DE NAISSANCE

VOUS ÊTES :

- Producteur
- Certifié en bio
- En conversion

- Opérateur économique
- Collecteur
- Transformateur
- Distributeur

- Ambassadeur de la bio
- Établissement scolaire
- Association
- Autre

MONTANT DE VOTRE COTISATION : 50 € + =

(montant libre)